



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative à la mise en œuvre
des étapes Nos 1 et 3 inhérentes au réaménagement de la Place du Collège

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis un quart de siècle, la place du Collège a connu différents changements dans sa configuration et son utilisation. Nous pensons en particulier à la réalisation du bâtiment du chauffage à distance, à la création de la place de jeux, à l'acquisition d'une parcelle située en contrebas du Collège, à la réalisation d'un nouveau local matériel, à la création d'un « foyer » (salle Tablettes), à la mise en place d'une structure d'accueil parascolaire déménagée dernièrement dans les locaux de la Place du Collège 6 et plus récemment la toiture solaire photovoltaïque, l'installation d'une épicerie autonome dans l'immeuble de la Place du Collège No 8 et la réorganisation de l'écopoint.

Ces différentes interventions ont été engagées au gré des besoins des utilisateurs et de la population mais surtout en fonction des opportunités que la Commune a pu saisir. Elles nous permettent à présent d'avoir une vision plus claire de la configuration et de l'utilisation des différentes composantes de la Place du Collège pour les prochaines décennies.

La demande de crédit qui vous est soumise ici s'inscrit dans une volonté de poursuivre la transformation et le développement du véritable centre névralgique de notre village (école, structure d'accueil, services communaux, lieu de loisirs, etc.). Une résolution ferme prise par les Autorités communales qui s'est matérialisée dans un premier temps par la constitution de deux préfinancements de CHF 250'000.00 et CHF 300'000.00 puis par un crédit d'étude visant à s'assurer le concours d'un bureau d'urbanisme. Le Plan financier et des tâches (PFT) prévoit quant à lui depuis quelques années un montant de quelque CHF 850'00.00 dédié à ce projet.

Du point de vue du Conseil communal, une place de village constitue un espace ouvert à tous les publics. Son aménagement doit permettre de favoriser les échanges dans le cadre le plus agréable possible. De par la configuration de notre place (école, accueil parascolaire, services communaux, sociétés, etc.), il convient d'être très attentifs à sa fonctionnalité. C'est donc avec cette volonté de satisfaire un maximum d'attentes et de besoins que l'exécutif et le bureau spécialisé mandaté ont œuvré.

Le Conseil communal vous présente ci-après l'état des réflexions menées jusqu'alors et soumet à votre approbation un crédit d'engagement portant sur les étapes Nos 1 et 3 du projet.

2. Les étapes du projet

Très vite, il est apparu que l'ensemble du projet ne pourrait pas être mené d'un seul tenant dans la mesure où certaines phases nécessitent encore des réflexions et des discussions avec d'autres partenaires. Nous pensons en particulier au Canton s'agissant de la rue du Collège (route cantonale) ou encore aux transports publics.

De surcroît, il convient également de ne pas oublier l'obligation de tenir compte des limites du frein à l'endettement, en particulier le degré d'autofinancement minimal à respecter. Dans le cas présent, au vu de l'importance du montant du crédit sollicité, il convient de déroger à cette règle au sens de l'article 7 alinéa 5 du Règlement communal sur les finances (RCF) qui prévoit la possibilité de renoncement au respect de la limite fixée (50% en l'état), ce une seule fois par législature.

Le réaménagement de la Place du Collège a donc été scindé en neuf étapes distinctes qui, si elles sont cohérentes dans un ensemble, n'impliquent pas une réalisation simultanée. Elles sont les suivantes :

- | | |
|------------|---|
| Etape No 1 | Création d'un accès carrossable au Bâtiment communal polyvalent (BCP) depuis la place de stationnement située au sud-ouest du BCP, modification de l'accès piétons depuis la cour du Collège. Déplacement de l'actuel écopoint sur le bien-fonds No 3075 du cadastre de Rochefort (parcelle sise en contrebas du Collège). Isolation de la façade du BCP et changement des fenêtres |
| Etape No 2 | Création d'une zone de rencontre (20km/h, avec priorité aux piétons) sur l'intégralité de la Place du Collège |
| Etape No 3 | Aménagement du stationnement sur le bien-fonds No 3075 du cadastre de Rochefort et liaison piétonnière le long de la rue du Collège et par un escalier. Aménagement d'un écopoint |
| Etape No 4 | Déplacement et mise en conformité de l'arrêt de bus montant du carrefour de Rochefort, avec création d'une traversée piétonne |
| Etape No 5 | Création d'une zone 30 sur la rue du Collège et jusqu'au No 4 de la route des Grattes. Création d'une porte d'entrée de village à la hauteur du même village et création éventuelle de deux trottoirs |
| Etape No 6 | Réaménagement du carrefour rue du Collège – Place du Collège (girations, flux) |
| Etape No 7 | Réaménagement de l'arrêt de bus du Collège |
| Etape No 8 | Réaménagement de la Place du Collège (actuelles places de stationnement et de jeux) |
| Etape No 9 | Extension éventuelle du Bâtiment communal polyvalent (BCP), selon besoins |

3. Planification des différentes étapes du projet

La planification des différentes étapes du projet est la suivante :

<u>No d'étape</u>	<u>Planification</u>	<u>Réalisation</u>
1	2025	2025-2026
2	2025	2025-2026
3	2025-2026	2026
4	2025-2026	2026
5	2025-2026	2026
6	2025-2026	2026
7	2026	2027
8	2026	2027
9	n.d.	n.d.

Celle-ci se veut résolument ambitieuse. Or, elle demeure indicative dans la mesure où elle est interdépendante de phases que nous ne maîtrisons pas intégralement, en particulier les intentions du canton concernant la route cantonale ou encore la procédure de demande de permis de construire.

Néanmoins, dans le cadre des étapes 1 et 3 qui font l'objet de la présente demande de crédit, le Conseil communal a la ferme intention de réaliser ces travaux en 2026.

4. Descriptif des étapes 1 et 3

a) Etape No 1

L'objectif à terme vise à diminuer au quotidien le nombre de véhicules (hors services communaux et sapeurs-pompiers) de la place de parc actuelle, tout en gardant une possibilité de parage lors de manifestations.

L'accès au Bâtiment communal polyvalent (BCP) a donc été repensé par le sud, via la création d'un cheminement carrossable empruntant l'actuel écopoint et ensuite une dalle jusqu'à l'entrée du bâtiment. Un photomontage et la volumétrie du concept figurent en annexe Nos 1 et 2 du présent rapport.

Le maintien d'un accès carrossable au bâtiment constitue une condition sine qua non. En effet, si le cheminement piétonnier sera à l'avenir nettement privilégié, une possibilité d'accès avec un véhicule doit être maintenue pour les personnes en situation de handicap, les services de secours ou encore le déchargement (manifestations, services communaux, etc.).

Bien que carrossable, ce nouvel accès et la place située devant le bâtiment seront agrémentés d'aménagements et de plantations dans le but de créer un lieu de rencontre. A cette fin, différentes mesures sont prévues : plantations, bancs intégrés à la structure portante du couvert, éclairage, etc. Pour illustrer l'intention, deux illustrations figurent en annexes No 3 du présent rapport.

Outre un nouvel accès au bâtiment et la création d'une zone conviviale, cette « casquette » présente de multiples avantages, tels que :

- Création d'un couvert sur toute la devanture du bâtiment permettant le parage des véhicules communaux à l'abri ;
- Réalisation d'un couvert dédié aux élèves du Collège ;
- Installation d'une place de parc pour vélos ;
- Compatibilité de la structure avec l'infrastructure de la Fête villageoise (tente et stand) ;
- Agrandissement de la place sise devant l'entrée du BCP ;
- Du fait de la végétalisation prévue sur la casquette, une diminution de l'effet d'îlot de chaleur est attendue ;
- Respect de l'expression architecturale du bâtiment.

Un accès piétonnier est encore prévu au nord-est à l'endroit de l'actuelle rampe d'accès. Celle-ci respectera la pente maximale pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, il est également prévu de profiter de ces travaux pour procéder à l'isolation et au remplacement des fenêtres de la façade principale du BCP. Cette mesure vise à diminuer l'empreinte énergétique de la Commune et s'inscrit dans la continuité des mesures engagées en 2020 (isolation de la toiture et du sous-sol du bâtiment, toiture solaire).

b) Etape No 3

Pour mémoire, la parcelle 3075 du cadastre de Rochefort a été acquise en 2017. Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), elle a été réaffectée en zone d'utilité publique. Précédemment, elle émergeait à la zone d'ancienne localité. (ZAL).

La phase No 3 du projet de réaménagement de la Place du Collège prévoit d'en faire à terme une place de stationnement et un écopoint.

Si la nouvelle destination du bien-fonds (parking) peut paraître de prime à bord quelque peu simpliste, il n'en est rien dans la mesure où elle constitue le résultat d'une réflexion approfondie. En effet, si la tendance et la raison ne tendent pas en faveur de la création de parkings, la réalité d'une région périurbaine comme la nôtre est différente.

Force est ainsi de constater que le maintien d'un nombre de places de stationnement suffisant constitue une condition pour pérenniser une vie locale dynamique. En ce sens, le projet global ne péjore pas la capacité de stationnement dans le secteur. Mieux encore, elle l'améliorera sur le plan quantitatif et qualitatif, en particulier lors des manifestations durant lesquelles le parage sur l'actuelle place de parc du BCP demeurera possible. Dans le même ordre d'idée, des limitations de la durée de stationnement sont prévues, ce pour l'ensemble des places de parc du secteur et non uniquement sur le parking.

Ces orientations données, la place de stationnement prévue – dont vous trouverez un plan et une illustration en annexe No 4 – permettra d'accueillir une quinzaine véhicules. A titre comparatif, l'actuel parking du Collège compte une dizaine de places.

Ledit parking sera relié à la Place du Collège par un escalier et, à terme un accès le long de la chaussée. L'écopoint sera évidemment accessible par la place de parc et l'escalier.

Une place de parc pour personnes en situation de handicap est prévue. Inoccupée la plupart du temps, elle servira pour les manœuvres. Également, une borne de recharge pour véhicules électriques sera installée. Elle sera à terme reliée à notre installation solaire photovoltaïque (toiture BCP).

Dans le but de limiter les nuisances liées à l'écopoint, l'accès à celui-ci sera strictement réglementé (horaires).

En termes de végétalisation, la place fera l'objet d'une attention particulière. Toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les conséquences liées à la création d'un îlot de chaleur et favoriser l'intégration paysagère.

A moyen terme, une fois l'étape No 4 réalisée, un cheminement piétonnier sera réalisé en est dudit parking.

5. Aspects financiers

Le coût total des travaux est estimé à **CHF 1'509'000.00**. Il se décline ci-après :

Accès BCP, démolition, génie-civil, mobilier et plantations			CHF	640'000
Remplacement des fenêtres et isolation de la façade			CHF	145'000
Aménagement place de stationnement et écopoint			CHF	400'000
Frais de plans et procédures			CHF	8'000
Divers et imprévus	10.00%	1'193'000	CHF	119'000
Honoraires ingénieur/aménagiste	15.00%	1'312'000	CHF	197'000
Total de la demande de crédit			CHF	1'509'000

Comme évoqué plus haut, la demande de crédit qui vous est soumise nécessite une dérogation au respect du degré d'autofinancement minimal au sens de l'article 7, al. 5 du Règlement communal sur les finances (RCF).

Le Conseil communal relève que l'activation de cet outil, quand bien même sa nécessité est avérée en l'espèce, doit à ses yeux constituer une mesure tout à fait exceptionnelle.

6. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel est présenté ci-après. Il viendra impacter les comptes du patrimoine administratif (290) et du trafic (6150)

Montant de la demande de crédit			CHF	1'509'000
Accès BCP (couvert), génie-civil	2.00%	772'000	CHF	15'440
Place de stationnement BF 3075	2.00%	532'000	CHF	10'640
Mobilier	5.00%	60'000	CHF	3'000
Façades	1.50%	100'000	CHF	1'500
Fenêtres	3.50%	45'000	CHF	1'575
Charge d'intérêt (taux moyen)	1.63%	comptes 2024	CHF	22'900
Prélèvement annuel à préfinancement	2.00%	550'000	CHF	-11'000
Coût de fonctionnement annuel			CHF	44'055

5. Conclusion

Le projet de réaménagement de la Place du Collège constitue assurément un objectif phare de la législature. Si les contours des différentes phases du concept ne sont à ce jour pas encore totalement finalisés, les étapes Nos 1 et 3 qui vous sont soumises constituent la base d'une future place de village moderne et répondant aux besoins des utilisateurs.

C'est avec la volonté d'optimiser un espace déjà vivant de par ses fonctions sociétales que le Conseil communal vous demande de bien vouloir lui octroyer le crédit sollicité.

Dans cette attente, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 27 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

C. Reber

M.-A. Gretilat

Annexes : **1 arrêté ;**
 Illustrations, plans et photomontages.









